

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-1/17

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024269-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Route départementale (RD) 404 – Régularisation foncière sur le territoire de la commune d'Annet-sur-Marne.

Le Département a acquis plusieurs parcelles situées en bordure de la RD 404 sur le territoire de la commune d'Annet-sur-Marne qui ont permis de créer une voie de désenclavement lorsque des travaux d'aménagement de la RD 404 ont été réalisés. Les travaux étant achevés et ces emprises n'ayant pas vocation à rester propriété du Département, il convient de les rétrocéder au profit de la commune.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU l'avis de la Direction départementale des Finances Publiques, France domaine du 1^{er} juillet 2022,

VU la délibération du Conseil municipal d'Annet-sur-Marne en date du 10 juin 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la rétrocession par le Département de Seine-et-Marne des parcelles cadastrées section AG n° 14 et AG n°8 d'une superficie respective de 733 m² et 274 m², situées sur le territoire de la commune d'Annet-sur-Marne, au profit de ladite commune moyennant l'euro.

Article 2 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte administratif destiné à concrétiser cette cession ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne